



INFORMATION AUX FAMILLES

FACTURATION DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

(Cantine, activités périscolaires et garderie)

Pour faciliter vos démarches, la commune de Frontenay-Rohan-Rohan a mis en place un système de facturation qui permet d'utiliser plusieurs modes de paiement :

- Le paiement en numéraire auprès de la Trésorerie de Frontenay-Rohan-Rohan.
- Le paiement par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, à déposer à la Trésorerie de Frontenay-Rohan-Rohan.
- Le paiement par chèque CESU pour la garderie, les activités périscolaires et le Centre de Loisirs).
- Le paiement par TIPI via le site internet : <https://www.tipi.budget.gouv.fr>
Ce mode de paiement facilite la vie des usagers
Accessibilité 20h/24 et 7 j/7
Sécurisation des transactions sur internet
Identification collectivité : ce numéro figure sur votre facture
- Le paiement par prélèvement automatique, en déposant votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB IBAN) à la Mairie.

Tout changement de situation doit être signalé en Mairie.

LA FACTURATION SERA EFFECTUÉE EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL (QF) DE CHAQUE FAMILLE.

A DÉFAUT DE NOUS FOURNIR CE QF, IL SERA APPLIQUÉ LE TARIF LE PLUS ÉLEVÉ.

TARIFS EFFECTIFS À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2019

Quotient Familial	REPAS	PÉRISCOLAIRE 1/2h	ALSH l'après midi
QF 1 (0 – 550)	2.20	0.65	5.20
QF 2 (551 – 770)	2.63	0.79	6.30
QF 3 (771 – 990)	2.84	0.89	7.14
QF 4 (991 – 1100)	2.94	0.99	7.92
QF 5 (1101 et +)	3.15	1.05	8.36

Pour tout enfant scolarisé sans changement de mode paiement, le mode de règlement restera inchangé.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie : 05.49.04.50.25